



**CLUB du BRAQUE du BOURBONNAIS
NATIONALE d'ELEVAGE**
Avec attribution du CACS de la SCC
Dimanche 28 mai 2023
à Les Vastres (43)



 **PURINA**®
PROPLAN®



Your best choice

Entreprise Mascret Olivier
Maître Artisan / Second oeuvre
1975 LES GRANGES - 43200 YSSINGEAUX

**EXPOSITION
NATIONALE D'ELEVAGE
DU CLUB DU BRAQUE
DU BOURBONNAIS**

**LES VASTRES (43)
Dimanche 28 mai 2023**

*(Nationale d'Elevage avec attribution
du CACS de la Société Centrale Canine)*

Juge

M. GARCIA Bernard

Assesseur :

M. LEGER Bernard (CH)

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers Amies et Amis du Braque du Bourbonnais,

C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue en mon nom et au nom des Membres du Comité pour notre Nationale d'Elevage 2023.

Je vous adresse un grand merci pour votre présence car certains sont venus de loin mais c'est à ce prix que nous prouvons à tous la bonne marche du C.B.B. et l'esprit de cohésion qui l'anime. C'est aussi le reflet de la bonne santé de notre Race de prédilection.

Nous devons la parfaite organisation de cette N.E. à Monsieur MASCLET et son efficace équipe qui sont les "locaux de l'étape" et qui n'ont pas ménagé leur peine "chapeau les artistes".

Bien sûr un grand merci à Monsieur le Maire Des Vastres qui nous accueille fort aimablement sur le territoire de sa Commune.

Sans exposants pas d'exposition donc encore merci à vous tous.

Je rappelle juste que cette journée doit être conviviale et que seule la joie et la bonne humeur prévalent comme il se doit en sachant que vos Bourbonnais sont tous les plus beaux du Monde ce qui est tout à fait naturel.

Après l'effort le réconfort, à la suite des remises des récompenses nous nous retrouverons autour d'un pot de l'amitié et à table.

Bonne journée à Toutes et à Tous.

Bernard GARCIA



ORGANISATION

Président
Secrétaire
Organisation

M. Bernard GARCIA
Mme Michelle BASSUEL
Le Comité

PROGRAMME

08H30 : Accueil des Participants
09H00 : Début des Jugements
12H30 : Proclamation des résultats

REMERCIEMENTS

- À M. le Préfet de la Haute Loire
- À l'A.C.T. de le Haute Loire et à son Président
- À la Mairie de Les Vastres et à son Edile
- À la D.D.T.43 et à M. Boyer
- À l'A.C.C.A. de Les Vastres et à son Président
- Ainsi qu'à nos sponsors :
PURINA PROPLAN
La banque le C.I.C.
La société R.D.C.
L'entreprise MASCLET
- Aux Membres du Comité
- À l'équipe de M. MASCLET
- Et surtout à vous tous, car sans vous, rien ne serait possible.

Entreprise Mascllet Olivier
Maître Artisan / Second oeuvre
1975 LES GRANGES - 43200 YSSINGEAUX

RÈGLEMENT

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements «au poteau» le jour de l'exposition,
- toutes modifications aux inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS

INTERMÉDIAIRE. Chiens âgés de 15 à 24 mois.

OUVERTE. Chiens âgés d'au moins 15 mois.

TRAVAIL. Chiens âgés d'au moins 15 mois, titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC.

CLASSE BABY & PUPPY - Chiens âgés de 4 à 6 ou de 6 à 9 mois.

JEUNE - Chiens âgés de 9 à 18 mois.

CLASSE CHAMPION - Chiens âgés d'au moins 15 mois déclarés Champions Nationaux des pays Membres de la FCI ou Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation).

VETERAN - possible à partir de 8 ans

NE CONCOURANT PAS : pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du Club du Bourbonnais.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée par les organisateurs.

REFUS OU EXCLUSIONS

1° - Des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour de l'exposition. La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés

2° - Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- ceux refusés par le Service Vétérinaire
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- Ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.

Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

QUALIFICATIFS Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant «de la classe» et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires. **SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoire ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est «non confirmable» pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

Dans chaque classe, sauf la classe puppy, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON. Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.

C.A.C.S. - Le CACS ne peut être accordée qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe intermédiaire, Ouverte ou Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer par l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.

La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

- s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

Après avoir décerné le CACS, pour attribuer la Réserve de CACS, le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le CACS et le mettre en concurrence avec les 1er EXCELLENT des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS.

CONFIRMATION - Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la SCC, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

RECLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

RESPONSABILITE - Le Club du Basset Hound décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés.

Statistiques des chiens inscrits

7e GROUPE

BRAQUE DU BOURBONNAIS	36
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 1 à 2..... 2
OUVERTE MALES.....	De 3 à 6..... 4
TRAVAIL MALES.....	De 7 à 9..... 3
CHAMPION MALES.....	De 10 à 11..... 2
VETERAN MALES.....	De 12 à 12..... 1
BABY MALES.....	De 13 à 13..... 1
PUPPY FEMELLES.....	De 14 à 14..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 15 à 36..... 4
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 18 à 20..... 3
OUVERTE FEMELLES.....	De 21 à 28..... 8
TRAVAIL FEMELLES.....	De 29 à 32..... 4
CHAMPION FEMELLES.....	De 33 à 33..... 1
VETERAN FEMELLES.....	De 34 à 35..... 2

Soit 36 chiens inscrits pour 13 races dans le 7e Groupe

Soit 36 chiens inscrits pour 13 classes à l'exposition de N.E. Braque du Bourbonnais

JURY

M. GARCIA Bernard (36)

BRAQUE DU BOURBONNAIS

CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 2	CLASSE OUVERTE Mâles : 4
CLASSE TRAVAIL Mâles : 3	CLASSE CHAMPION Mâles : 2
CLASSE VETERAN Mâles : 1	CLASSE BABY Mâles : 1
CLASSE PUPPY Femelles : 1	CLASSE JEUNE Femelles : 4
CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 3	CLASSE OUVERTE Femelles : 8
CLASSE TRAVAIL Femelles : 4	CLASSE CHAMPION Femelles : 1
CLASSE VETERAN Femelles : 2	

BRAQUE DU BOURBONNAIS

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. GARCIA Bernard

- 1er EXCELLENT **1** **SHIRO**
LOF : 003872 Tat : 250269590590497 né le 10/12/2021 (PRINCE DU PETIT BOIS DE CHENES X MARA) Prod. M. CAVROIS Daniel Prop. M. RAYMONDO Laurent
- 2e EXCELLENT **2** **SNOOPY DES FINS NEZ DU MEYGAL**
LOF : 003835 Tat : 250268732781891 né le 25/06/2021 (MASCOT DES PORTES DE L'AVESNOIS X JICE DU FIEF D'EPSOM) Prod. M. MASCLLET Olivier Prop. M. AUDOUARD Daniel

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. GARCIA Bernard

- 2e EXCELLENT RCACS **3** **LUTIN DE LA PELADE DE CACO**
LOF : 003441/00745 Tat : 250269811253519 né le 19/11/2015 (JOCKER DE LA BENIGOUSSE X IVOINE DU PECH DU CAYROL) Prod. M. CHEVROT Pierre Prop. M. CATRY Jean-Michel
- 1er EXCELLENT CACS **4** **PACHA DU BOIS DE LA BRUYERE**
LOF : 003777/00793 Tat : 756098000032730 né le 14/02/2019 (IRISH COFFEE DE LA VALLEE DE SHANKARA X LEMON DES CIMES D'OR) Prod. M. BOSSY Claude Prop. M. CONTINI Michel
- Meilleur de Race
- 3e EXCELLENT **5** **SHELDON DES FINS NEZ DU MEYGAL**
LOF : 003836/00826 Tat : 250268732781864 né le 25/06/2021 (MASCOT DES PORTES DE L'AVESNOIS X JICE DU FIEF D'EPSOM) Prod. M. MASCLLET Olivier Prop. M. MASCLLET Olivier
- 4e EXCELLENT **6** **SHERIF DU BOIS DE LA HULOTTE**
LOS : 784693 Tat : 250269610032543 né le 24/05/2021 (I'YES DU FIEF D'EPSOM X PETRA) Prod. M. ASTOUL Olivier Prop. M. ANDREY Gérard

CLASSE TRAVAIL MALES - JUGE M. GARCIA Bernard

- 3e EXCELLENT **9** **DION'S XCALIBUR**
LOS : 761972 Tat : 978101081528923 né le 08/07/2017 (SPECTROLITE'S AMERICAN ICE MAN X ALVA) Prod. M. RAHAMAGI Elo Prop. M. CARRILLO José
- 1er EXCELLENT **7** **MYRIUS DES PORTES DE L'AVESNOIS**
LOF : 003473/00738 Tat : 250268731594943 né le 09/03/2016 (BRAC DU CHENE GRIVE X HEDEN) Prod. M. WILLEMART Marcel Prop. M. WILLEMART Marcel
- 2e EXCELLENT **8** **NINO DES CIMES D'OR**
LOF : 003683/00770 Tat : 756098000014138 né le 20/12/2017 (DIAS DU PONTELLE DE MAICOU X HISCA DES CIMES D'OR) Prod. M. ANDREY Gérard Prop. M. TEMPETE Guy

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. GARCIA Bernard

- 1er EXCELLENT **10** **MASCOT DES PORTES DE L'AVESNOIS**
LOF : 003474/00743 Tat : 250268731594865 né le 09/03/2016 (BRAC DU CHENE GRIVE X HEDEN) Prod. M. WILLEMART Marcel Prop. M. DELAMARE Gérard
- 2e EXCELLENT **11** **PEPPER'N SALT DES CIMES D'OR**
LOS : 768583 Tat : 756098000044263 né le 29/06/2019 (DION'S XCALIBUR X HISCA DES CIMES D'OR) Prod. M. ANDREY Gérard Prop. Mme DING Donya

CLASSE VETERAN MALES - JUGE M. GARCIA Bernard

- ABSENT **12** **DJANGO DU FIEF D'EPSOM**
LOF : 002895/00619 Tat : 250269602385659 né le 03/06/2008 (ATLAS X VAE SOLI DU FIEF D'EPSOM) Prod. Mme BYTTEBIER Armelle Prop. M. GARDET Serge

CLASSE BABY MALES - JUGE M. GARCIA Bernard

TRES
PROMETTEUR

Meilleur Baby

13 TREGOR DES CIMES D'OR

LOS : ? Tat : 756098800037448 né le 06/12/2022 (OTHELLO DU BOIS DES BOUCHAUDS X PISTACHE DES CIMES D'OR) Prod. M. ANDREY Gérard Prop. M. CONTINI Michel

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. GARCIA Bernard

ABSENT

14 TULIPE DES LANDES CORREZIENNES

LOF : 003949 Tat : 250269610675564 née le 25/11/2022 (OTHELLO DU BOIS DES BOUCHAUDS X RAY-BAN DES LANDES CORREZIENNES) Prod. M. LE SAUX Dominique Prop. Mme DELBRU Karine

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. GARCIA Bernard

4e EXCELLENT

36 SAGA

LOF : 003877 Tat : 250269590590853 née le 10/12/2021 (PRINCE DU PETIT BOIS DE CHENES X MARA) Prod. M. CAVROIS Daniel Prop. M. GARCIER-RICHAUD Laurent

2e EXCELLENT

15 SALLY

LOF : 003876/01021 Tat : 250269590591171 née le 10/12/2021 (PRINCE DU PETIT BOIS DE CHENES X MARA) Prod. M. CAVROIS Daniel Prop. Mme RAVEROT Marie-Christine

1er EXCELLENT

16 TERRA

LOF : 003901 Tat : 250268780028072 née le 05/02/2022 (ROCK DES LANDES CORREZIENNES X OLGA) Prod. M. HIS Arnaud Prop. M. MARTIN Xavier

Meilleur Jeune

3e EXCELLENT

17 THELYA DES PORTES DE L'AVESNOIS

LOF : 003912 Tat : 250268780175640 née le 23/03/2022 (GEO DE LA BENIGOUSSE X MELIA DES PORTES DE L'AVESNOIS) Prod. M. WILLEMART Marcel Prop. M. WILLEMART Marcel

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. GARCIA Bernard

1er EXCELLENT

18 SCILLA DES FINS NEZ DU MEYGAL

LOF : 003838/01003 Tat : 250268732781871 née le 25/06/2021 (MASCOT DES PORTES DE L'AVESNOIS X JICE DU FIEF D'EPSOM) Prod. M. MASCLLET Olivier Prop. M. SANCHEZ Pierre

3e EXCELLENT

19 SIGMA DES PETITS MARIOLS

LOF : 003893 Tat : 250269590704903 née le 11/09/2021 (PACHA X OUCHKA DES LANDES CORREZIENNES) Prod. M. BRUN Olivier et Marie Laure Prop. M. JOUAS Pierre

2e EXCELLENT

20 SWEET DES FINS NEZ DU MEYGAL

LOF : 003840 Tat : 250268732781885 née le 25/06/2021 (MASCOT DES PORTES DE L'AVESNOIS X JICE DU FIEF D'EPSOM) Prod. M. MASCLLET Olivier Prop. M. SANTINI Bruno

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. GARCIA Bernard

4e EXCELLENT

21 MELIA DES PORTES DE L'AVESNOIS

LOF : 003476/00919 Tat : 250268731595082 née le 09/03/2016 (BRAC DU CHENE GRIVE X HEDEN) Prod. M. WILLEMART Marcel Prop. M. WILLEMART Marcel

ABSENT

22 PHOEBE DE LA PIERRE D'OR

LOF : 003728/00976 Tat : 250269100026118 née le 19/06/2019 (MOZART DES CIMES D'OR X IRIS DE LA PIERRE D'OR) Prod. M. Mme BARETTA Jean-Marc et Floriane Prop. Mlle BARETTA Floriane

1er EXCELLENT
CACs23 PISTACHE DES CIMES D'OR

LOS : 768586 Tat : 756098000044003 née le 29/06/2019 (DION'S XCALIBUR X HISCA DES CIMES D'OR) Prod. M. ANDREY Gérard Prop. M. ANDREY Gérard

Meilleur de sexe
Opposé

ABSENT

24 PRUNE

LOF : 003719/00983 Tat : 250269608328501 née le 07/06/2019 (JOCKER DE LA BENIGOUSSE X JEEPSY DE LA BELLE LONGERE) Prod. M. MASSON Roger Prop. M. MEJEAN Mattias

EXCELLENT 25 REBANNE DE LA LANDE DE BOURBEROUGE

LOF : 003759 Tat : 250268732725697 née le 22/03/2020 (GAROU DE LA BENIGOUSSE X RUFNIT LIBBIE) Prod. M. POUPINET Antoine Prop. M. FINOU Joël

3e EXCELLENT 26 SADER DES FINS NEZ DU MEYGAL

LOF : 003841/01014 Tat : 250268732781886 née le 25/06/2021 (MASCOT DES PORTES DE L'AVESNOIS X JICE DU FIEF D'EPSOM) Prod. M. MASCLLET Olivier Prop. M. MASCLLET Olivier

2e EXCELLENT 27 SUNSKA DES PETITS MARIOLS

LOF : 003891/01017 Tat : 250269590691581 née le 11/09/2021 (PACHA X OUCHKA DES LANDES CORREZIENNES) Prod. M. Mme BRUN Olivier et Marie-Laure Prop. M. BESINEAUD Brice

EXCELLENT 28 VAJANI'S TRESOR NURI

LOS : 752455 Tat : 756098100768862 née le 06/07/2017 (IRISH COFFEE DE LA VALLEE DE SHANKARA X JUKA DES CIMES D'OR) Prod. Mme WAEBER Nicole Prop. M. ELSTERMAN Gunter

CLASSE TRAVAIL FEMELLES - JUGE M. GARCIA Bernard**1er EXCELLENT 29 PALMA DES PORTES DE L'AVESNOIS**

LOF : 003740/00979 Tat : 250268743144535 née le 05/10/2019 (LARGO DU FIEF D'EPSOM X HEDEN) Prod. M. WILLEMART Marcel Prop. M. WILLEMART Marcel

2e EXCELLENT 30 PATTEX DU CHENE GRIVE

LOF : 003689/01013 Tat : 250269811712819 née le 08/02/2019 (LARGO DU FIEF D'EPSOM X MIRZA DES PORTES DE L'AVESNOIS) Prod. M. DELAMARE Gérald Prop. M. MASCLLET Olivier

ABSENT 31 PERI DES CIMES D'OR

LOF : 003767/00975 Tat : 756098000042327 née le 29/06/2019 (DION'S XCALIBUR X HISCA DES CIMES D'OR) Prod. M. ANDREY Gérard Prop. M. VERSAVEAU Didier

3e EXCELLENT 32 SIA DES FINS NEZ DU MEYGAL

LOF : 003842 Tat : 250268732781786 née le 25/06/2021 (MASCOT DES PORTES DE L'AVESNOIS X JICE DU FIEF D'EPSOM) Prod. M. MASCLLET Olivier Prop. M. CARRILLO José

CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. GARCIA Bernard**1er EXCELLENT 33 NAYKA DU PECH DU CAYROL**

LOF : 003600/00950 Tat : 250268712647296 née le 25/12/2017 (MAMOUR DU PECH DU CAYROL X RUFNIT LIBBIE) Prod. MM. SUDRET Marc / LE PECH Yves Prop. M. HEBRARD Jean-Luc

CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. GARCIA Bernard**ABSENT 34 HORPHEE DE LA PIERRE D'OR**

LOF : 003210/00842 Tat : 250269604681040 née le 18/02/2012 (ARTHUR X CALI DU MARAIS BECASSIER) Prod. M. BARETTA Jean-Marc Prop. Mlle BARETTA Floriane

ABSENT 35 JUBA DU FIEF D'EPSOM

LOF : 003344/00887 Tat : 250269500654542 née le 07/06/2014 (DJANGO DU FIEF D'EPSOM X DEFIL DES BOIS DE LA MARINIÈRE) Prod. Mme BYTTEBIER Armelle Prop. M. GARDET Serge

Liste des exposants
N.E. Braque du Bourbonnais dimanche 28 mai 2023

A

ANDREY Gérard Chemin du Vernex 15 1721 COURNILLENS (SUISSE)	6-23
AUDOUARD Daniel ()	2

B

BARETTA Floriane ()	22-34
BESINEAUD Brice Pain Perdu 437, rue du Bois de Cognac 16370 MESNAC	27

C

CARRILLO José ()	9-32
CATRY Jean-Michel 135 bis, avenue de la République 02100 ST QUENTIN	3
CONTINI Michel ()	4-13

D

DELAMARE Gérald 20, rue St Jean 60800 FRESNOY LE LUAT	10
DELBRU Karine 152, route du Poujol 24120 LA DORNAC	14
DING Donya Route de Golards 1 1695 VILLARSEL-LE-GIBLOUX (SUISSE)	11

E

ELSTERMAN Gunter Am Spittelteich 12 06485 QUEDLINBURG (ALLEMAGNE)	28
---	----

F

FINOU Joël ()	25
---------------	----

G

GARCIER-RICHAUD Laurent 326, route du Moulin 04400 FAUCON DE BARCELONNETTE	36
GARDET Serge La Gaudinie 24600 RIBERAC	12-35

H

HEBRARD Jean-Luc L'Ermitage 03210 CHEMILLY	33
--	----

J

JOUAS Pierre 52, rue de la Tour d'Auvergne 75009 PARIS	19
--	----

M

MARTIN Xavier ()	16
MASCLET Olivier ()	5-26-30
MEJEAN Mattias 182, chemin des Sardonnnes 07200 VESSEAUX	24

R

RAVEROT Marie-Christine 37, rue de Liencourt 62810 GRAND RULLECOURT	15
RAYMONDO Laurent 95, rue Félix Sappei 04100 MANOSQUE	1

S

SANCHEZ Pierre ()	18
SANTINI Bruno La Côte 3226, chemin des Nicolin 71600 POISSON	20

T

TEMPETE Guy Lieu-dit le Theil 2, rue de la Source 03420 ARPHEUILLES ST PRIEST	8
---	---

V

VERSAVEAU Didier Lafeyte 24350 GRAND BRASSAC

31

W

WILLEMART Marcel 10, rue de la Gare 59144 JENLAIN

7-17-21-29